



**COMPTE-RENDU  
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU VENDREDI 06 MARS 2020  
A 20 HEURES 30**

En Drôme Provençale  
26160

Tél. : 04 75 90 16 58

mairie.rochebaudin@wanadoo.fr

L'an deux mille vingt et le six mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEMÉE Jean-Paul, le Maire.

**Date de convocation** : 27/02/2020

**Nombre de membres en exercice** : 10

**Présents** : Mme WILLIG Hélène

MM. BROC David, DAUBAS Charles, FARRET Samuel, JEAN Francis, LEMÉE Jean-Paul et TRACOL  
Éric

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

**Excusés** : Mme SYLVESTRE Edith (Pouvoir donné à M. BROC David)

M. EME Jean-Pierre (Pouvoir donnée à M. JEAN Francis)

**Absente** : Mme BE Hélène

Monsieur Eric TRACOL a été nommé secrétaire de séance

---

M. le Maire demande à ce que soit rajouté un point à l'ordre du jour : Marché de travaux « rénovation des façades de la mairie » / Exonération des pénalités de retard dû aux intempéries.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents que soit rajoutée cette délibération.

### **1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 24/01/2020 :**

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations concernant le procès-verbal du 24/01/2020.

Le conseil municipal approuve le procès-verbal à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **2 – MARCHÉ DE TRAVAUX « RENOVATION DES FACADES DE LA MAIRIE » / EXONERATION PENALITES DE RETARD :**

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,

- Le marché n° 2019-01 passé avec l'entreprise SPEF pour la rénovation des façades de la mairie,

CONSIDERANT :

- Que le début des travaux a été fixé par ordre de service, en date du 21 octobre 2019, au 4 novembre 2019,

- Que la fin du délai contractuel d'exécution était prévue au 3 janvier 2020,

- Que l'ensemble des travaux a été terminé le 6 février 2020, soit un dépassement de trente-quatre jours,

- Qu'il résulte du marché n° 2019-01 des pénalités de retard, pour un montant de 5 100 €,

- Que le retard n'est pas du fait de l'entreprise mais est lié aux conditions climatiques,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'exonérer l'entreprise SPEF de l'intégralité des pénalités de retard dues.

### **3 – APPROBATION DU COMPE DE GESTION 2019:**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état

de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le compte de gestion du Trésorier municipal pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

#### **4 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 :**

Sous la présidence de M. DAUBAS Charles, premier Adjoint, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2019 ;

1° donne acte de la présentation faite au compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		- €		69 514.71 €		69 514.71 €
Opérations de l'exercice	89 678.69 €	147 873.36 €	509 362.08 €	418 975.37 €	32 192.04 €	
TOTAUX	89 678.69 €	147 873.36 €	509 362.08 €	488 490.08 €		37 322.67 €
Résultats de clôture		58 194.67 €	20 872.00 €			37 322.67 €
Restes à réaliser			90 254.00 €	190 185.00 €		99 931.00 €
TOTAUX CUMULES		58 194.67 €		79 059.00 €		137 253.67 €

2° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

#### **5 – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2019 :**

Le Conseil Municipal,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019,

Constatant que le compte administratif de l'exercice 2019, approuvé ce jour, présente un excédent de fonctionnement de 58 194,67 €,

Considérant que la section d'investissement de l'exercice 2019 ne présente pas de besoin de financement,

Décide à l'unanimité des membres présents d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Excédent au 31/12/2019	58 194.67 €
<u>Affectation obligatoire :</u> à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	- €
<u>Solde disponible affecté comme suit :</u> Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002)	58 194.67 €

#### **6 – QUESTIONS DIVERSES :**

M le Maire informe que la dotation cantonale se monte à 12 676,00 € inchangé par rapport à l'année précédente.

Planning de tenue du bureau de vote :

M le Maire demande aux conseillers leur disposition pour tenir le bureau de vote

M le Maire informe que le notaire n'a pas à ce jour répondu au courrier en recommandé de la mairie par rapport au chemin menant à la station d'assainissement.

M SYLVESTRE Edith fait passer par l'intermédiaire de M BROU David des informations par rapport à la charte MSA.

M WILLIG Hélène pose la question comment va se passer le relais pour le site informatique. M TRACOL Eric répond que les 12 personnes se présentant ont la volonté de continuer avec un site internet pour la commune.

M WILLIG Hélène précise qu'elle se tient à disposition du nouveau conseil pour transmettre les infos.

*Séance levée à 21 heures 50*

\*\*\*\*\*